



## Accréditation Presse pour le 33<sup>ème</sup> Rallye National de la Luronne 31 mai-1<sup>er</sup> juin

- 1 - Tout détenteur d'une accréditation presse FIA ou FFSA a droit à une accréditation sur simple renvoi de cette demande (avant la date indiquée ci-dessous).
- 2- Toute autre demande devra être accompagnée d'une lettre justificative de la part de la rédaction en chef ou de la direction du média (tamponnée par celle-ci).
- 3- Les journalistes "free lance" devront prouver qu'ils travaillent véritablement dans le cadre de cette compétition (coupures de presse ou justificatifs).
- 4- La signature de ce formulaire implique que le requérant est bénéficiaire d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance accidents couvrant son activité durant le 33<sup>e</sup> Rallye National de la Luronne. De ce fait, il décharge de toute responsabilité les organisateurs de la manifestation.
- 5- L'organisateur délivrera au maximum une plaque "presse" voiture et deux accréditifs par demande, sous réserve de la justification du travail de la deuxième personne. Exception à cette règle sera faite pour les équipes de télévision et radio (joindre à la demande la liste des personnes à accréditer avec leurs fonctions respectives).
- 6- L'organisateur se réserve le droit de refuser une accréditation sans en donner la raison. Les demandes parvenues après le 28 mai 2008 ne seront pas prises en considération.
- 7- Les plaques "presse" pour voitures et les laissez-passer seront distribués à l'Accueil Presse, à la Mairie de Dampierre-sur-Salon, le samedi 31 mai 2008 de 6h à 9h ou à un autre horaire, convenu avec le chargé des relations avec la presse : Pierre-André Bouvenet, 06.37.58.25.71. ou [pab70@neuf.fr](mailto:pab70@neuf.fr).
- 8- Ces conditions font partie intégrante de la demande d'accréditation. Toute demande incomplète ou non signée ne sera pas prise en considération, sans préavis.
- 9- Chasuble : Le port de la chasuble verte, marquée « Média » est obligatoire, en plus du port de l'accréditation, pour pouvoir accéder à certaines zones interdites au public, notamment dans les épreuves spéciales. Les commissaires auront des consignes très strictes à ce sujet. Toute personne ne portant pas cette chasuble et son accréditation, de manière bien visible, se verra refouler hors des zones mentionnées. **Note importante** : ces chasubles vous seront fournies en même temps que votre accréditation, moyennant 20€ de caution.

### Demande (une par personne)

Je soussigné :

Nom : .....

Prénom : .....

N° inscription au registre du commerce : .....

N° Siret : .....

Demande à l'ASA Luronne de me fournir une accréditation presse pour le 33<sup>ème</sup> Rallye National de la Luronne.

Chasuble :        oui        non        (obligatoire photographe ou cadreur)

Je déclare :

- avoir pris connaissance de la réglementation citée en objet
- que ma demande est conforme à cette réglementation
- que je m'engage à respecter cette réglementation.

Signature